

Arbre généalogique de Bernard CHOVAUX
Branche Claire Julie Désirée VARÉ - Fiche BREBAN

Ascendances de Marie et Jeanne BREBAN (Sosas 591 et 1183)

Génération	Personne	Date de naissance	Lieu de naissance	Conjoints	Date de l'union	Lieu de l'union	Date de décès	Lieu de décès
1	Marie BREBAN	08/09/1704	Crouy-en-Thelle	Pierre LELEU	15/02/1729	Crouy-en-Thelle	25/02/1785	Ercuis
2	Jean BREBAN	07/06/1661	Blaincourt	Jeanne BREBAN	06/11/1703	Crouy-en-Thelle	08/10/1719	Crouy-en-Thelle
3	Jean BREBAN	03/10/1626	Blaincourt	Marie Madeleine MASSON	25/11/1652	Blaincourt		
4	Louis BREBAN	vers 1605		Jacqueline DE LA RUELLE			24/11/1685	Blaincourt
5	Laurent BREBAN	vers 1576					17/10/1656	Blaincourt
6	Louis BREBAN							
7	N BREBAN			Catherine REGNIER				

1	Jeanne BREBAN	13/10/1671	Crouy-en-Thelle	Jean BREBAN	06/11/1703	Crouy-en-Thelle	15/05/1729	Crouy-en-Thelle
2	Roland BREBAN	vers 1621		Nicole BERGER			16/12/1685	Crouy-en-Thelle

Etymologie

BREBAN¹ (de) : d'origine toponymique ? Dans le département de la Marne, se trouve une commune nommée Breban.

A noter : Pierre **de Bréban**, dit Clignet, comte de Namur, né vers 1385 à Brelle, et mort en 1530 à Guingamp était un amiral **de** France (Source Internet – Wikipédia).

Recherches Généalogiques

Les deux branches sont liées :

Crouy-en-Thelle, le lundi 26^{ème} novembre 1703, a été célébré le mariage entre Jean de BREBAN, manouvrier, veuf de défunte Marie DESNAUX, âgé de 42 ans ou environ, et Jeanne de BREBAN, fille majeure et jouissant de ses droits, boutonnière, fille de défunt Roland de BREBAN, en son vivant maréchal et de défunte Nicole BERGER, ses pères et mère, âgée de 34 ans, d'autre part, et ce, en présence de Marie Magdeleine MASSON, mère de l'époux, Pierre BERGER, oncle de l'épouse, Jean RETOE, son cousin, Louis LOGNON et autres parents et amis qui ont signé et sont tous de cette paroisse (à l'exception) de ladite MASSON, demeurant à Cramoisy...

Jean de BREBAN était originaire de Blaincourt, ainsi que l'indique l'acte du premier mariage :

Crouy-en-Thelle, ce mardi 24^{ème} jour de novembre 1682, je soussigné curé, ai assisté au mariage célébré en face de l'Eglise, après les proclamations de bans accoutumées, tant dans cette église de Crouy, que dans celle de Blincourt, secours de Précý, entre Jean, fils de défunt Jean de BREBANT, laboureur audit Blincourt, âgé de 21 ans ou environ, d'une part, et Marie DESNAUX, âgée de 36 ans ou environ, fille de défunt Pierre DESNAUX, l'Aîné, vigneron audit Crouy, en présence de Louis de

¹ Dans la plupart des actes trouvés, BREAN est précédé de la particule 'de'.

Arbre généalogique de Bernard CHOVAUX
Branche Claire Julie Désirée VARÉ - Fiche BREBAN

BREBANT, père grand dudit époux, Miches DESMONDEL, son beau-frère, Antoine DESNAUX, frère de l'épouse, et François CORNU, son cousin germain ...

Les registres de Blaincourt-lez-Précý contiennent son acte de baptême et l'acte de mariage de ses parents :

Blaincourt, le 25 dudit mois et dudit an, ont aussi contracté mariage Jan de BREBAN, fils de Louis, et Madelaine MASSON, fille de Jan MASSON, en présence de Louis BREBAN, Laurent de BREBAN, Jan MASSON et autres.

Une double dispense du 16/09/1660 pour le mariage du frère de Jean, avec Marie IMBERT (voir annexe), permet de remonter son ascendance :

- | | |
|----------------------|---------------------------------------|
| 1. Rieul de BREBAN | Marie IMBERT |
| 2. Louis de BREBAN | Jeanne de la RUELLE x Nicolas IMBERT |
| 3. Laurent de BREBAN | Jeanne LE CAMUS x Gilles de la RUELLE |
| 4. Louis de BREBAN | François de BREBAN x N LE CAMUS |

- | | |
|----------------------------|--------------------------------------|
| 1. Rieul de BREBAN | Marie IMBERT |
| 2. Jacqueline de la RUELLE | Jeanne de la RUELLE x Nicolas IMBERT |
| 3. Jean de la RUELLE | Gilles de la RUELLE |
| 4. | Guillaume de la RUELLE |

Cette dispense permet aussi d'établir que Jacqueline de la RUELLE est fille de Jean.

L'hypothèse que Laurent est petit-fils de Catherine REGNIER repose sur deux dispenses, qui sont aussi annexées à ce document. L'une de 1674, établie pour le mariage d'Etienne de BREBAN et de Marie de BREBAN, indique que Louis, père de Laurent, est frère de Jacques. La seconde, de 1652, pour le mariage de Henry BOISSIER et de Jeanne BREBAN, résulte que Jacques de BREBAN, le grand-père de Jeanne, est fils de Catherine REGNIER, sœur de Jacqueline REGNIER. L'un des témoins de cette seconde dispense est Laurent de BREBAN, marchand, cousin des deux parties.

CHOVAUX Bernard

Le 26/01/2016

<http://bchovaux.fr/index.html>

ANNEXE

1. Archives Départementales de l'Oise – Dispense DE BREBAN x IMBERT – septembre 1660

Du 16/9/1660 par devant nous Guille CARDINAL

Jean DE LA RUELLE, vigneron, demeurant à Blincourt, âgé de 53 ans ou environ, lequel, après serment par lui, fait, a dit bien connaître Rieul BREBANT et Marie Imbert, demt audit Blincourt, lesquels il sait être accordés l'un à l'autre par parole à futur mariage de leur bonne volonté sans force ni contrainte et l'avis et le consentement de leurs parents ont été passé entre eux, ... savoir qu'il y a double empêchement audit mariage, savoir l'un du 3^{ème} au 4^{ème} degré de consanguinité, d'autant que Jean DE LA RUELLE et Guillaume DE LA RUELLE ... deux frères, que dudit Jean est issu Jacqueline DE LA RUELLE qui a épousé Louis BREBAN, père dudit Rieul BREBAN ... et dudit Guillaume DE LA RUELLE est issu Gilles DE LA RUELLE, et dudit Gilles DE LA RUELLE est issue Jenne DE LA RUELLE qui a épousé Nicolas IMBERT, père et mère de ladite Marie IMBERT ..., l'autre empêchement du 4^{ème} degré procédant de ce que le dit Rieul est fils de Louis BREBAN et ce Louis fils de Laurent BREBAN, et ce Laurent est venu de Louis BREBAN, ledit Louis avait une sœur nommée Françoise BREBAN, qui avait épousé un nommé Le CAMUS, duquel il ne sait le nom, et que dudit mariage est issu Jeanne CAMUS qui avait épousé Gilles DE LA RUELLE, duquel mariage est issu Jeanne DE LA RUELLE, femme de Nicolas Imbert, père et mère de ladite Marie IMBERT .

Dit qu'à cause que ledit Blincourt n'est pas de grande ..., ladite Marie IMBERT ne peut rencontrer parti plus sortable à sa condition que ledit BREBAN et ladite IMBERT que ledit BREBAN, qu'ils sont peu près égaux en bien et de même condition, qu'ils sont de la religion catholique, apostolique et romaine ...

Pierre COUVREUR, vigneron, demeurant à Blincourt, âgé de 43 ans ou environ, lequel, après serment par lui, fait, a dit bien connaître Rieul BREBANT et Marie Imbert, demt audit Blincourt, à savoir qu'ils se sont promis mariage l'un à l'autre de leur bonne volonté sans force ni contrainte et l'avis et le consentement de leurs parents ... passé entre eux, ... savoir qu'il y a deux empêchements à leur mariage, savoir l'un du 3^{ème} au 4^{ème} degré et l'autre du 4^{ème} degré, celui du 3^{ème} au 4^{ème} parce que ledit Rieul est fils de Louis DE BREBAN et de Jacqueline DE LA RUELLE, et ladite Jacqueline DE LA RUELLE, fille de Jean DE LA RUELLE, lequel avait un frère nommé Guille DE LA RUELLE, duquel Guille est issu Gilles DE LA RUELLE, et dudit Gilles Jenne DE LA RUELLE, femme de Nicolas IMBERT, père et mère de ladite Marie IMBERT, l'autre du 4^{ème} degré vient de ce que le dit Gilles DE LA RUELLE avait épousé Jenne CAMUS, laquelle était fille de Guillaume et de Françoise DE BREBAN, laquelle Françoise avait un frère qui s'appelait Louis BREBAN, que dudit Louis est issu Laurent DE BREBAN, et de Laurent Louis DE BREBAN, père dudit Rieul ...

Dit qu'à cause de la petitesse de Blincourt, ladite Imbert ne peut trouver dans ledit Blincourt parti plus sortable à sa condition que ledit BREBAN et ladite IMBERT que ledit BREBAN, qu'ils sont à peu près égaux en bien et de même condition, qu'ils sont de la religion catholique, apostolique et romaine ...

**Arbre généalogique de Bernard CHOVAUX
Branche Claire Julie Désirée VARÉ - Fiche BREBAN**

2. Archives Départementales de l'Oise – Dispenses BREBAN x BREBAN –décembre 1673/ juin 1674

Du 20/2/1674, par devant nous, François PINGUET, official de Beauvais²

Henry CAMUS, vigneron, demeurant à Blincourt, ..., âgé de 35 ans,

Le dit, après serment par lui fait, a dit bien connaître Estienne BREBAN et Marie BREBAN, en la dite paroisse, auxquels, il n'est ni parent, ni allié, ni domestique, qu'ils se sont promis mariage, mais qu'il se trouve un triple empêchement entre eux du 4^{ème} degré de consanguinité suivant la déclaration qui a été faite par devant Me Thibault GARENNE, prêtre, vicaire dudit Blincourt, le 27^{ème} jour de décembre dernier.

Dit qu'ils sont pauvres, ne vivant que du seul travail de ses mains, qu'ils n'ont encouru aucune censure ecclésiastique, sont issus de parents catholiques,... ils font profession, qu'il n'y a pas d'autre empêchement entre eux, que ladite Marie est fort enceinte du fait dudit Estienne BREBAN, ainsi que le bruit est, de quoi il y a grand scandale dans le lieu et est ce qu'il a dit lecture faite, a persisté et signé

Signe et paraphe de Henry CAMUS

Adrien BASSE³, vigneron, demeurant à Blincourt, âgé de 28 ans

Le dit, après serment par lui fait, a dit bien connaître Estienne BREBAN et ladite parente, qu'ils se sont promis mariage, mais qu'il se trouve triple empêchement entre eux du 4^{ème} degré de consanguinité suivant la déclaration qui en a été dressée par le prêtre, vicaire dudit Blincourt.

Dit qu'ils sont pauvres, ne vivant que du seul travail de ses mains, qu'ils n'ont encouru aucune censure ecclésiastique, sont issus de parents catholiques, qu'il n'y a pas d'autre empêchement entre eux, sinon que ladite Marie est enceinte du fait dudit Estienne BREBAN, ainsi que le bruit est dans la paroisse, ce qui cause grand scandale.

Dit qu'ils sont de la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'ils n'ont encouru aucune censure ecclésiastique, qu'il n'y a pas d'autre empêchement entre eux⁴, set est ce qu'il a dit lecture faite, a persisté et signé.

Signature et paraphe d'A. BENSSE

Extraits des déclarations d'Estienne BREBAN et de Marie BREBAN

Etienne BREBAN, 28 ans

² En en-tête, est imprimé 'Pour les actes des secrétariats des Archevesques et Evesques. Douze den. pour feuille.' et au milieu de l'inscription, un logo 'Généralité de Paris' avec une mire et une fleur de lys.

³ Voir l'écart avec la signature ?

⁴ Répétition de termes déjà écrits !

Arbre généalogique de Bernard CHOVAUX
Branche Claire Julie Désirée VARÉ - Fiche BREBAN

‘nonobstant qu’ils eussent connaissance du dit empêchement, n’ayant pas commis le dit inceste, pour exciter sa Sainteté à miséricorde envers eux, mais seulement par fragilité humaine’

Marie BREBAN, veuve de Pierre BIECQUE, âgée de 35 ans

Arbre généalogique

Pour accomplir le mariage commencé entre Estienne BREBAN, vigneron, demeurant à Blincour, d’une part, et Marie BREBAN, veuve aussi du même lieu, il est besoin d’une dispense pour trois empêchements de consanguinité qui se rencontrent tous trois au 4^{ème} degré, conformément aux trois tables qui suivent

Jacques BREBAN, père de	1	Louis DE BREBAN, père de
Claude BREBAN, père de	2	Laurens DE BREBAN, père de
Claude BREBAN, père de	3	
Estienne BREBAN	4	
Charlotte DE LA RUEELLE, x	1	Jean DE LA RUEELLE, père de
Ant. BANSSE, et mère de		
Jean BANSSE, père de	2	Magdelaine DE LA RUEELLE, x
		Ant. GERARD, mère de
Barbe BANSSE, x	3	Barbe GERARD, x
Claude BREBAN, et mère de		Rieulle DE BREBAN, père de
Estienne BREBAN	4	Marie BREBAN
Françoise PINSSON, x	1	Barbe PINSSON, x
Jean DE LA RUEELLE, mère de		Méderic PREVOST, et mère de
Magdelaine DE LA RUEELLE, x	2	Martien PREVOST, x
Ant. GERARD, et mère de		Jean BANSSE, et mère de
Barbe GERARD, x	3	Barbe BANSSE, x
Rieulle DE BREBAN, père de		Claude DE BREBAN, et mère d’
Marie BREBAN	4	Estienne DE BREBAN

Je soussigné, vicaire en chef de la susdite église de Blincourt, secours de Précý, certifie n’avoir connaissance d’aucunes autres affinité et consanguinité entre les susdits Estienne BREBAN et Marie BREBAN que celle-ci-dessus déclarée que j’ai tirée de la déclaration des parties, mêmes de leurs père et mère, en témoignage de quoi j’ai signé ces présentes le 27/12/1673
Signature de Thibault GARENNE, prêtre et vicaire de Blincourt.

Arbre généalogique de Bernard CHOVAUX
Branche Claire Julie Désirée VARÉ - Fiche BREBAN

Lettres⁵

A Blincourt, ce 26 may 1672

Monsieur,

Il est tems de faire sortir de peines, si vous le pouves ce pauvre garcon qui a deja bien fait des pas et qui attend depuis plus d'un an apres la dispense, ay tenu bon quand il l'a fallu, mais a prit lest temps que vous ayés asse de charite pour leurs rendre quelque service ; il luy avoit deja delivré une ~~seconde~~ fois le certificat demandés, mais il dit l'avoir laissé a Beauvais entre les mains de Mr l'official, ce qui moblige de vous en envoyer un autre. Vous pouvés aisement connoitre la peine qu'il a eu dans tant de voyages quil a fait a Paris a Beauv a Poict etc J'ecrirois si iavois le temps a Monseigneur mais ie crois q. vous vous donnees la peine de les servir il nen est point fort necessaire. Tachiez de vous bien porter vos promenades et croyés que ie suis

Mr

Vostre très humble serviteur

GARENNE

De Blincourt ce 17 juin 1674

Monseigneur

J'ai publié par l'ordre de votre Grandeur les 3 bans de mariage entre Estienne DE BREBAN, d'une part, et porteur de la présente, et Marie BREBAN, d'autre part, veuve de feu Pierre BICQUE, sans qu'il soit venu à ma connaissance aucun autre empêchement que celui que les parties ont ci-devant déclarées et qui les oblige d'avoir recours au St-Siège de Rome par deux moyens différents, qui tous deux leur ont manqué, après avoir fait des dépenses considérable qui les incommoderont toute leur vie. Vous aurez le bon plaisir, la bonté de vous souvenir des motifs qui me firent aller à Bresles, il y a 15 jours ou environ, non pour vous importuner à ce sujet, et du témoignage que je vous ai rendu de leur soumission et de leur pénitence en laquelle ils ont persévéré jusqu'à ce jour dans le dessein d'en continuer une partie toute leur vie. Cette pauvre veuve est toujours languissante et tomba encore dimanche dernier dans la maison d'un de ses voisins, ce que l'on m'a dit arriver fort souvent, et être digne de compassion dans une personne seule et abandonnée. Vous m'avez donné lieu, Monseigneur, d'espérer de vous cette faveur que je vous demande avec confiance, vu qu'elle est ... d'un peu de charité que j'ai pour les âmes que vous m'avez données et que je suis de votre Grandeur, Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur.

GARENNE, vicaire de Blincourt

Je soussigné, Mr Thibault GARENNE, vicaire de l'Eglise de Notre Dame de Blincourt, secours de Précý, certifie à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque et Comte de Beauvais qu'Estienne DE BREBAN, d'une part, et Mari DE BREBAN, d'autre part, tous deux de cette paroisse, ont fait, il y a un an, toutes leurs diligences pour obtenir de Rome une dispense nécessaire pour accomplir le

⁵ La première est transcrite, la suivante relevée

Arbre généalogique de Bernard CHOVAUX
Branche Claire Julie Désirée VARÉ - Fiche BREBAN

mariage commencé entre eux à cause de leur consanguinité prouvée et vérifiée de trois côtés différents, conformément à l'éclaircissement que je vous en ai ci-devant donné, qu'ils ont même consigné la somme de 40 livres entre les mains (espace laissé en blanc), banquier résidant à Paris, laquelle somme a été perdue par la mauvaise foi dudit banquier, qui les a fait attendre plus de 6 mois au bout desquels il a déclaré ne l'avoir pour obtenir après avoir fait faire audit BREBAN 4 ou 5 voyages à Paris pour ce faire.

Je déclare en outre qu'il est survenu dans ce lieu quelque scandale à cause de leurs hantises⁶ et de ladite Marie BREBAN, qui paraît enceinte depuis 7 à 8 mois et ayant été plusieurs fois verbalement sommés d'y apporter quelque remède par une séparation aussi publique que leur faute. Ils ont depuis plus de 2 mois écouté et obéi à l'Eglise, se sont éloignés de leurs hantises et d'habitation que ledit DE BREBAN a même quitté depuis 3 semaines ou environ sa demeure ordinaire et est à présent à Précý chez Paul DE BREBAN, son frère, le tout pour une plus grande sûreté et pour faire connaître qu'ils sont repentants de leurs fautes pour lesquelles ils font et feront une digne pénitence qu'ils ont embrassée de tout leur cœur.

C'est de quoi les dites parties ont requis témoignage et certificat que je leur ai délivré pour leur servir en temps et lieu, audit Blincourt, ce 26/5/1674

THIBAUT GARENNE, vicaire de Blincourt

Autres informations

BMS de Blaincourt :

20 juin 1674 _ mariage d'Etienne BREBAN et Marie DE BREBAN – Témoins : Paul DE BREBAN, frère d'Estienne, Estienne BREBAN, son oncle, Rieulle DE BREBAN, l'Aîné, père de Marie.
(L'acte fait l'objet d'un ajout écrit en latin et faisant l'objet d'une dispense du 19 juillet 1674)

27 juin 1674 ; baptême de Charlotte DE BREBAN, fille d'Etienne le Jeune et de Marie DE BREBAN

Relevé de Bernard CHOVAUX
17/2/2014

⁶ Fréquentations (Dictionnaire GODEFROY)

Arbre généalogique de Bernard CHOVAUX
Branche Claire Julie Désirée VARÉ - Fiche BREBAN

3. Archives Départementales de l'Oise - Dispense Henry BOISSIER x Jeanne BREBAN – Juillet 1653

Information faite par nous, Pierre HACQUET, prêtre curé de Bruyères et doyen rural de Beaumont, en vertu de la commission donnée de Monseigneur l'Evêque et Comte de Beauvais, en date du 13/7/1652, étant au bas de la requête à lui présentée par Henry BOISSIER et Jeanne BREBAN, demeurant à Blincourt, afin d'être dispensés de l'empêchement du 4^{ème} degré de consanguinité, duquel ils sont parents pour les causes portées en la dite requête, en laquelle information avons ouï à part et en secret les témoins ci-après nommés et leurs dépositions fait mettre par écrit ainsi qu'il s'ensuit.

Claude BREBAN, vigneron, demeurant à Blincourt, âgé de 65 an ou environ, père de la dite Jeanne DE BREBAN, lequel, après serment par lui fait, a dit avoir bonne connaissance de Henry BOISSIER, lequel recherche sa fille en mariage et savoir que le dit BOISSIER est parent à sa fille au 4^{ème} degré de consanguinité, ce qui se voit en la parentèle mise en cette forme

Catherine REGNIER	sœurs	Jacqueline REGNIER
a engendré		a engendré
Jacques DE BREBAN	cousins germains	Pierre CAMUS
a engendré		a engendré
Claude DE BREBAN	issus de germain	Pierrette CAMUS
a engendré		a engendré
Jeanne DE BREBAN		Henry BOISSIER

Et a dit encore que deux personnes les plus âgées de la paroisse que ladite généalogie est telle quelle représentée ci-dessus, lecture faite de sa disposition, a dit qu'elle contient vérité et a signé.

Signature et paraphe de C. BREBAN

Laurent DE BREBAN, marchand demeurant à Blincourt, âgé de 75ans, cousin aux parties se présentant, lequel après serment par lui fait, a dit avoir bonne connaissance de Henry BOISSIER et de Jeanne BREBAN, ses cousins, de savoir par ouï dire de Anthoinette CAMUS, demeurant à Blincourt, âgée de 80 ans ou environ, laquelle lui a dit il y a plus de 20 ans que son père, nommé Pierre CAMUS, était cousin germain de Jacques DE BREBAN, à cause qu'ils venaient de Cathelinne REGNIER et de Jacqueline REGNIER, qui étaient deux sœurs, et nous a déclaré la généalogie de la même forme qu'elle est décrite en la précédente disposition et est ce qu'il a dit, lecture faite de sa déposition, a dit qu'elle contient vérité et a signé.

Signature et paraphe de DE BREBAN

Martin LE GENTE, maçon, demeurant à Blincourt, âgé de 40 ans ou environ, lequel, après serment par lui fait, a dit avoir bonne connaissance de Henry BOISSIER et de Jeanne BREBAN, et ne leur être parent, ni allié, de savoir que le bruit commun du village qu'ils sont parents, mais qu'à cause de leur parenté qui est si grande, ils ne peuvent allier ailleurs dans ledit Blincourt, par ce qu'il ne s'y trouve point de parti plus sortable et que s'il y a d'autres personnes, elles sont ou tout à fait pauvres ou plus

Arbre généalogique de Bernard CHOVAUX
Branche Claire Julie Désirée VARÉ - Fiche BREBAN

proches parents, a dit que pour tout bien, on ne leur donnait à chacun qu'un quartier de vignes en mariage, avec les petits ustensiles de ménage, a dit aussi qu'ils étaient tous deux de la religion catholique apostolique et romaine et qu'ils avaient toujours vécu sans reproche , et est ce qu'il a dit, lecture faite de sa déposition, a dit qu'elle contient vérité et a signé.

Signature de Martin LEGENTE

Jean TELLIER le Jeune, vigneron, demeurant à Blincourt, âgé de 50 ans ou environ, lequel après serment par lui fait, a dit avoir bonne connaissance de Henry BOISSIER et de Jeanne DE BREBAN, demeurant à Blincourt, de ne leur être parent, ni allié, et qu'autant qu'il le pouvait connaître, il ne voyait personne dans Blincourt à laquelle les dites personnes pouvaient être alliées, d'autant que leur parenté est grande, le village petit, et qu'ils sont pauvres, n'ayant chacun en mariage qu'un quartier de vigne ou environ ; a dit aussi qu'ils étaient tous deux de la religion catholique apostolique et romaine et qu'ils avaient toujours vécu honnêtement , et est ce qu'il a dit, lecture faite de sa déposition, a dit qu'elle contient vérité et a signé.

Signature et paraphe de J. TELLIER

Fait à Blincourt ce jourd'hui 15/7/1652

Signature et paraphe de P. HACQUET

Autres informations

Henry BOISSIER, vigneron, 22 ans

Jenne BREBAN, 22 ans

Relevé de Bernard CHOVAUX
13/2/1652